

Bilan de la session «CRCT» 2025 du CNU 25

par le bureau de section (mandat 2023-2027)

La session «CRCT» 2025 de la section 25 du CNU s'est déroulée le mardi 11 mars 2025 à l'Institut Henri Poincaré. L'ensemble de la section tient à remercier l'IHP pour son chaleureux accueil et son assistance matérielle.

Pour rappel, l'arrêté du 27 septembre 2019 stipule que les enseignant·es-chercheur·euses peuvent demander un congé pour recherche ou conversions thématiques (CRCT) d'une durée de six mois par période de trois ans ou de douze mois par période de six ans passés en position d'activité ou de détachement. Dans le cas d'une demande de deux semestres, le candidat doit préciser dans son dossier s'il accepte ou pas de bénéficier, par défaut, d'un seul semestre.

Les enseignant·es-chercheur·euses peuvent soumettre leur demande, dans un premier temps à la section du Conseil National des Universités (CNU) dont ils ou elles relèvent et au titre du contingent dans cette section. Après examen par la section du CNU, la demande est soumise dans un second temps, le cas échéant, au Conseil académique ou à l'organe compétent de l'établissement d'affectation.

Les enseignant·es-chercheur·euses peuvent également soumettre directement leur demande au Conseil académique, sans la soumettre préalablement à la section CNU. Les congés attribués par la section CNU et l'établissement sont cumulables, à hauteur de la durée initiale demandée.

Il est important de noter qu'un CRCT d'une durée de six mois peut être demandé après un congé maternité, adoption ou parental, à la demande de l'enseignant·e-chercheur·euse. Cette possibilité de CRCT a pour but de permettre de repandre ses travaux de recherche dans les meilleures conditions. Ces demandes ne sont plus examinées par le CNU et sont gérées directement par les Conseils académiques des établissements. **Il existe un contingent national spécifique pérenne prévu à cet effet par le ministère dont le nombre total de semestres prévus reste supérieur au nombre de demandes.** Ceci signifie que les semestres de CRCTs attribués à ce titre par les établissements sont entièrement payés par le ministère. Nous ne pouvons donc que conseiller très fortement aux collègues de ne pas s'auto-censurer et de postuler largement à ce dispositif.

La section a pour politique d'attribuer en priorité un semestre de CRCT aux collègues revenant de congés maladies de longue durée. Pour la bonne prise en compte de ces situations difficiles, les membres de la section ont besoin que les dossiers dans ce sens soient rédigés avec précision et clarté. Nous comprenons parfaitement qu'il ne soit pas facile de s'exprimer sur un sujet si personnel. C'est pourquoi nous rappelons que les dossiers et les discussions en session sont confidentiels et que les rapporteur·ses ont toujours un regard bienveillant à l'égard des collègues. La section 25 a voté une motion le 28 août 2025 stipulant par exemple : «La section a pleinement conscience des enjeux de confidentialité associés aux situations personnelles décrites. Elle s'engage à garantir la confidentialité des informations figurant dans le dossier des collègues. Pour renforcer cette confidentialité, la section demande que les personnes candidates puissent partager de manière confidentielle les informations associées exclusivement avec la section dans une fenêtre dédiée accessible, dans Galaxie et Odyssée, uniquement au bureau de la section et aux rapporteur·euses.»

La section a reçu 55 dossiers à analyser (57 en 2024) pour un contingent de 8 semestres à attribuer (9 en 2024). À l'échelle de l'ensemble des sections du CNU, la baisse globale est de 40 semestres de CRCT : 370 en 2024 contre 330 en 2025. Aucune justification n'a été apportée par le DGRH. Pour la section 25, les candidatures se répartissaient en 22 dossiers de professeur·es des universités (40%) et 33 de maître·s-ses de conférences (60%), et 7 femmes (13%) et 48 hommes (87%).

Comme les années précédentes, la section a privilégié dans son examen des dossiers les demandes s'appuyant sur un véritable projet, que ce soit un déplacement de longue durée, la préparation de l'HDR, ou un changement de thématique de recherche.

BÉNÉFICIAIRES : François Ballaÿ, Laurent Berger, Emmanuel Jacob, Khalid Koufany, Emmanuel Letellier, Alessandra Occelli, Roger Oyono, Christine Vespa.

Cela représente 2 femmes (25%) et 6 hommes (75%) soit encore 3 professeur·es des universités (37,5%) et 5 maître·sses de conférences (62,5%). Cette dernière proportion a été décidée en amont de la session pour correspondre à celle de l'ensemble de la section : 518 professeur·es des universités (467 hommes et 51 femmes) et 822 maître·sses de conférences (667 hommes et 155 femmes). Elle correspond aussi aux proportions des dossiers de candidature dans les deux corps.